

Commune de WAZIERS (Nord)

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 29 septembre 2022
Séance du 6 octobre 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
=====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABET Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Mme. DESORT Betty (pouvoir à PARNETZKI Claudine), M. DOGIMONT Frédéric (pouvoir à Mme MARGONELLI Catherine), M. IDLHAJ Hamed (pouvoir à POULAIN Ophélie).

OBJET : Marchés Publics : Attribution du marché n°2022-010 « Repas pour la restauration scolaire de la ville de Waziers »

Les marchés de service de restauration scolaire relèvent des contrats ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques.

A ce titre, ils sont toujours passés en MAPA, conformément à l'article R. 2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

30 DCE ont été retirés et 3 offres ont été déposées sur la plateforme de dématérialisation marchespublics596280.fr

- API restauration,
- Trois mille et un repas
- Compass groupe France

Critères d'attribution:

- Prix: 35%
- Qualité de la prestation: 65%
 - Qualité nutritionnelle: 15%
 - Produits issus de l'agriculture biologique: 15%
 - Produits durables ou de qualité: 10%
 - Saisonnalité des produits: 5%
 - Performance en matière de développement des approvisionnements directs :15%
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire: 5%

Les candidats ont reçu les notes suivantes :

CANDIDATS	API RESTAURATION	TROIS MILLE ET UN REPAS	COMPASS GROUPE FRANCE
<u>Critère 1</u>	25.95 / 35	24.35 / 35	35 / 35
<u>Critère 2</u>	55 / 65	49.5 / 65	56.5 / 65
<u>TOTAL</u>	80.95 / 100	73.85 / 100	91.5 / 100

Au regard des critères d'attribution, la Commission d'Appels d'Offres, réunie le 23 août 2022, a décidé d'attribuer le marché à la société Compass France.

Vote : L'Assemblée prend acte.

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 14/10/22

Envoyé en préfecture : 13/10/22

Reçu en préfecture : 13/10/22

Identifiant : 059-215906546-20221006-2022_126-DE